

COMITE DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DE BASKET BALL			
DISPOSITIONS FINANCIERES		SAISON 2022-2023	
DATE	ECHEANCIER MODALITES		
<u>30-juin-22</u>	FACTURATION AFFILIATION		
	AFFILIATION FFBB dématérialisée		
<u>30-sept.-22</u>	FACTURATION 1er ACOMPTE	Échéance	31-oct.-22
	Cotisation Départementale suivant dispositions financières		
	Acompte Licence de 50 % du montant de la facture FFBB au 30 Septembre		
	Engagement des équipes en championnat départemental suivant dispositions financières		
	Avance frais arbitrage 50% de la caisse de péréquation pour les équipes seniors engagées		
<u>31-déc.-22</u>	FACTURATION 2ème ACOMPTE	Échéance	31-janv.-23
	Acompte Licences de 25% du montant de la facture FFBB au 31 Décembre		
	Engagement de nouvelles équipes pour les championnat à 2 phase suivant dispositions financières		
	Facturation des frais d'arbitrage des équipes de jeunes à désignation départementale		
	Avance frais arbitrage de la caisse de péréquation des équipes seniors (recalculer pour la 2ème période du		
<u>28-févr.-23</u>	FACTURATION 3ème ACOMPTE	Échéance	31-mars-23
	Acompte Licences de 25% du montant de la facture FFBB au 31 Mars		
	Avance frais arbitrage de la caisse de péréquation des équipes seniors		
<u>30-avr.-23</u>	FACTURATION DECOMPTE FINAL	Échéance	30-mai-23
	Solde Licence du montant de la facture FFBB au 31 mai (déduction faite des acomptes versés)		
	Facturation suivant Récap. Des frais arbitrage payés et ajustés sur les acomptes demandés (caisse de		
	Autres(feuilles de marque, formulaire mutation, notification ...)		
Toute facturation est payables à 30 jours fin de mois - A noter que les pénalités feront l'objet d'une facture mensuelle et ne seront plus			
Les règlements se font à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DE BASKET BALL			
ou BAS-RHIN BASKET BALL, par chèque ou virement auprès du CREDIT MUTUEL			
Privilégiez si possible le virement bancaire			
Merci de préciser votre code club GES0067.....			